



**CAPICONSULT 17**

AGENCE DE CHARENTE-MARITIME

Vos risques professionnels sous contrôle

## **LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES**

PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024

## **1- Présentation de Capiconsult17**

Capiconsult17 (Prevacc) est une entreprise immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE) depuis le 07 avril 2017. Son Siret est 82882054800018. Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. C'est une entreprise franchisée, membre du Réseau CAPI Consult.

Anne LAURENS LEPINAY est la gérante. Elle est également formatrice et intervenante en prévention des risques professionnels (IPRP).

## **2-Formations proposées**

Capiconsult17 organise des formations sur les sujets Santé Sécurité et Conditions de Travail et représentants du personnel. Des actions de conseil et d'accompagnement sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont proposées.

Ce sont des formations qui se déroulent en général en présentiel et qui s'organisent dans les locaux ou dans un lieu réservé par l'entreprise. Le format distanciel est proposé pour répondre aux contraintes organisationnelles.

La formation à laquelle vous allez assister répond à une demande précise de votre entreprise. La personnalisation s'est faite suite à un entretien qui a permis de définir :

- Le thème traité.
- Le contexte et les enjeux.
- Les objectifs pédagogiques poursuivis.
- Les méthodes pédagogiques qui seront privilégiées.
- La durée de la formation en tenant compte de votre environnement professionnel.

Le tout est consigné dans une convention qui reprend ses éléments.

## **3- Déroulement de la formation**

Pendant le face-à-face pédagogique, outre le suivi du programme, des ajustements seront effectués pour assurer la bonne réalisation de la formation et vous serez régulièrement sollicités pour formuler vos éventuelles insatisfactions, difficultés ou contraintes aux fins d'ajustement.

Une feuille de présence signée par vous et Capiconsult17 par demi-journée de formation justifiera de la réalisation de la formation.

En fin de formation, il vous sera proposé de remplir un formulaire de satisfaction. La prise en compte de vos réponses permet l'amélioration de la qualité des formations ultérieures.

Une attestation de suivi de formation vous sera remise à l'issue de la prestation.

#### **4- Méthodes pédagogiques**

Toutes les formations sont construites en fonction des besoins particuliers exprimés par l'entreprise et du cahier des charges de la Direction du travail pour les formations réglementaires.

Les formations sont pratiques, concrètes, participatives et adaptées à votre contexte professionnel.

Il y a ainsi :

- Des mises en situations, des exercices, des feedback.
- Des plans d'actions effectués entre 2 modules de formation.
- Des apports théoriques, la remise d'un support à l'issue de la formation.
- Une évaluation.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et votre expérience que Capiconsult17 s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

#### **5-Règles de fonctionnement**

Les formations représentent un moment de partage entre stagiaires et le formateur, dans le respect de

chacun. Il est donc important :

- De respecter les horaires de formation.
- En cas d'absence, de prévenir le formateur ou votre référent dans l'entreprise.
- D'émarger la feuille de présence le matin et l'après-midi.
- De participer activement aux échanges au cours de la formation.
- De respecter la parole des autres participants et d'adopter un comportement bienveillant.
- De garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges avec le groupe.
- D'oser demander des explications si des choses ne sont pas compréhensibles.
- De respecter l'environnement de formation.
- De donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer.
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le règlement intérieur.

PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024

## 6- Organisation logistique

La formation étant organisée par votre entreprise, les informations sur les salles et les lieux de formation ou les modalités de connexion en visioconférence seront précisées lors de la convocation que vous recevrez par voie interne.

Capiconsult17 s'assure auprès de l'entreprise :

- De la conformité des locaux selon la réglementation prévue en termes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité.
- De la mise à disposition de matériels type paperboard, vidéoprojecteur

Capiconsult17 est votre interlocuteur pendant la formation et fait le lien avec votre responsable pour toute question relative à l'organisation de la formation.

## 7- Protocole sanitaire Covid 19

Il conviendra de respecter les règles en vigueur établies par les autorités compétentes.

## 8- Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin d'adapter au mieux la formation, contactez-nous au préalable.



**CAPICONSULT 17**

AGENCE DE CHARENTE-MARITIME

Vos risques professionnels sous contrôle

Anne LAURENS LEPINAY

TEL: 06.86.91.42.53

10-14 rue Jean Perrin – 17000 Lachelle

anne.laurens.lepinay@capiconsult.com

<https://www.capiconsult17.fr/>

PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024

## Règlement intérieur CAPICONSULT 17

### Préambule

Capiconsult17 (Prevacc) est une entreprise immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE) depuis le 07 avril 2017. Son Siret est 82882054800018. Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. C'est une entreprise franchisée, membre du Réseau CAPI Consult.

En complément des règles de fonctionnement énoncées dans le livret d'accueil, le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (ci-après « stagiaire ») suivant une formation organisée par Capiconsult17 dans les locaux d'un tiers.

### ARTICLE 1 : bases du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 (Article 4). Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du Travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation.

### ARTICLE 2 : informations remises au stagiaire avant son inscription définitive

(Selon les dispositions de l'article L6353.8 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018)

Les objectifs (objectif professionnel et objectifs de développement des compétences professionnelles) et le contenu de la formation.

La liste des formateurs et des enseignants.

Les horaires.

Les modalités d'évaluation de la formation.

Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ou les apprentis par l'entité commanditaire de la formation.

Le règlement intérieur applicable à la formation.

### ARTICLE 3 : informations demandées au stagiaire

(Selon les dispositions de l'article L6353.9 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018)

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du Travail, à un stagiaire

PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024

ou un apprenti ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

#### **ARTICLE 4 : assiduité, ponctualité, absences**

Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par le prestataire de formation, avec assiduité et ponctualité, et sans interruption. Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires ou apprentis, par demi-journées, et contresignées par l'intervenant.

Toute absence prévisible du stagiaire, qu'il soit également ou non le client, et ce quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée et déclarée par écrit. Selon le contexte, les dispositions des Conditions Générales de Vente de l'organisme de formation, de la Convention ou du Contrat de Formation, du devis, et plus généralement de l'article L6354-1 s'appliqueront (Article L6354-1 CT : en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.) En cas de dédit du stagiaire et/ou du client, il peut y avoir facturation séparée d'un dédommagement.

Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable de l'établissement ou de ses représentants. En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir l'établissement dès la première demi-journée d'absence. Un certificat médical doit être présenté dans les 48 heures.

En cas d'accident de travail ou de trajet, les circonstances doivent être communiquées par écrit dans les 48 heures.

#### **ARTICLE 5 : participation, matériel et locaux de formation mis à disposition**

La présence de chacun des stagiaires doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels, y compris en intersessions dans le cas de journées de formation séparées si un travail de conception et/ou des exercices sont nécessaires et/ou indispensables au bon déroulement de la journée de formation suivante, prévue au programme et/ou au devis.

Les stagiaires ou apprentis sont tenus de conserver en bon état ce qui a été mis à disposition par l'établissement.

#### **ARTICLE 6 : santé, hygiène et sécurité**

(Selon les dispositions de l'art. R6352.1 du Code Travail, modifié par Décret 2019-1143 du 07/11/19)

Le Règlement Intérieur est établi dans tous les organismes de formation, y compris dans ceux qui accueillent les stagiaires et apprentis dans des locaux mis à leur disposition. Lorsque l'organisme comporte plusieurs établissements, ou qu'il dispense l'activité de formation par apprentissage, le Règlement Intérieur peut faire l'objet des adaptations nécessaires, notamment en matière de santé et de sécurité au travail. Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un Règlement Intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires et apprentis sont celles de ce dernier règlement.

PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024

Règles COVID - Gestes barrières à appliquer selon les dernières recommandations en vigueur.

## **ARTICLE 7 : discipline – sanctions – procédure**

(Selon les dispositions des articles R6352.3 à 8 du Code Travail, dont certains modifiés par Décret 2019-1143 du 07/11/19)

Il est formellement interdit aux stagiaires, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux dans lesquels la formation se déroule, et de se présenter aux formations en état d'ébriété.
- D'emporter ou de modifier des supports ou matériels de formation.
- De faire preuve d'un comportement répréhensible par la Loi.

## **ARTICLE 8 : procédure de réclamation**

Les prospects, clients, stagiaires, et les différentes parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme Capiconsult17 :

- Oralement par téléphone ou en face-à-face (dans ces deux cas, la réclamation devra être reformulée oralement à l'interlocuteur par le dirigeant, et l'interlocuteur devra la confirmer sous forme écrite dans ses meilleurs délais).
- Ou, par écrit, par courrier postal à « 10-14 rue Jean Perrin, 17000 LA ROCHELLE » ou, par mail à : [anne.laurens.lepinay@capiconsult.com](mailto:anne.laurens.lepinay@capiconsult.com) selon le modèle en annexe

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son expéditeur dans les meilleurs délais.

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur le 2 novembre 2024, et remplace toutes les versions précédentes.

À La Rochelle, le 2 novembre 2024

Anne Laurens-Lepinay, gérante de l'organisme de formation Capiconsult17.



PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024



CAPICONSULT 17

AGENCE DE CHARENTE-MARITIME

Vos risques professionnels sous contrôle

## Formulaire de réclamation relative aux prestations de formation professionnelle conçues, commercialisées, réalisées, évaluées par Capiconsult17

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez formuler une réclamation (1) auprès de notre organisme et nous sommes à votre entière écoute. Pour cela, nous vous demandons de compléter chacun des champs suivants afin de garantir la résolution de votre réclamation.

- 1) Prénom, NOM de la personne qui exprime la réclamation, société et entreprise (éventuellement établissement et fonction occupée) – Informations facultatives :
  
- 2) Identification précise du canal de réponse souhaité : mail OU coordonnées postales de la personne exprimant la réclamation – Informations facultatives :
  
- 3) Objet précis de la réclamation :
  
- 4) Description explicite de la réclamation (dysfonctionnement identifié, date, lieu, intervenant/e, conditions éventuelles justifiant le dysfonctionnement, etc.) :

(1) Définition : « Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit ». Une réclamation est donc une déclaration actant le mécontentement d'une partie prenante envers notre entreprise. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification, ou une demande d'avis, n'est pas une réclamation.

Mis à jour le 2 novembre 2024

PREVACC SARL au capital de 4.000€ SIRET N°828 820 548 00018 au RCS La Rochelle

Siège 10-14 rue Jean PERRIN 17000 LA ROCHELLE Organisme de formation enregistré sous le numéro: 75170203617 auprès de la préfecture de Charente Maritime. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Franchisé Membre du Réseau CAPI Consult

Mis à jour le 02.11.2024